

PISCINE LAMBALLE TERRE ET MER (LAMBALLE-ARMOR)

(0220220)

Contrôle sanitaire du 02/10/2025
réalisé à partir de 12h35

				~BAIN A REMOUS INTERIEUR 00241755	~BASSIN DE PLONGÉE INTERIEUR 00241756	~BASSIN LUDIQUE INTERIEUR 00241752	~BASSIN SPORTIF INTERIEUR 00241754	~PATAUGEOIRE INTERIEURE 00241753
Paramètres environnementaux	Unités	Limite de qualité	Référence de qualité					
Température de l'eau	°C	≤ 36*	≤ 33*	34	30	30	27	31
Transparence qualitative	SANS OBJET	–	–	normale	normale	normale	normale	normale
Fréquentation instantanée	SANS OBJET	–	–	1	0	11	10	0
Paramètres bactériologiques								
Entérocoques intestinaux	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	–	≤100	0	0	0	0	0
Paramètres physico-chimiques								
pH	unité pH	6,9 ≤ – ≤ 7,7	–	7,3	7,5	7,6	7,3	7,5
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	–	–	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	0,4 ≤ – ≤ 1,4	–	0,8	0,7	0,7	0,9	0,7
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	–	–	1,4	1,7	1,6	1,6	1,5
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	≤ 0,6	–	0	0,2	0,1	0,1	0
Acide isocyanurique	mg/L	≤ 75	–	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique total	mg(C)/L	–	≤ 5	4,1	3,2	3,3	3,9	2,6
Chlorures	mg/L	–	≤ 250	211	136	133	718	258
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	–	100 / 20*	3	15,3	9,8	14,1	4,5

INTERPRETATION SANITAIRE

* uniquement pour les bains à remous

N.D. : Non-détecté / ILLISIBL : prolifération d'une flore interférente ne permettant pas le dénombrement / INCOMPT. : impossibilité d'établir le nombre de micro-organismes du fait de la saturation de la boîte de culture.

 Eau de bonne qualité  Eau de qualité moyenne  Eau de mauvaise qualité

Le département santé-environnement de l'ARS assure le contrôle sanitaire des piscines ouvertes au public.

La qualité bactériologique et physico-chimique des eaux de piscines peut varier selon l'hygiène des baigneurs, la fréquentation et l'exploitation des installations.

Si l'eau est de qualité moyenne, des actions correctrices sont demandées à l'exploitant pour remédier aux écarts limités observés et permettre le maintien de la baignade.

Si l'eau est de mauvaise qualité, compte tenu des écarts importants aux exigences de qualité, une fermeture temporaire de bassin est généralement envisagée.

Edité le 08/10/2025